

HE2B

HAUTE ÉCOLE
BRUXELLES-BRABANT

DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE LA MOTRICITÉ

BACHELIER EN TECHNOLOGIE :

- BANDAGISTERIE ET ORTHÉSIOLOGIE
- PROTHÉSIOLOGIE
- CHAUSSURES ORTHOPEDIQUES
- AIDES À LA MOBILITÉ



HE2B

HAUTE ÉCOLE
BRUXELLES-BRABANT

ISEK - BANDAGISTERIE - ORTHÉSIOLOGIE - PROTHÉSIOLOGIE CHAUSSURES ORTHOPÉDIQUES - CAMPUS FOREST

Notre cursus propose 4 formations différentes :

- BANDAGISTERIE ET ORTHÉSIOLOGIE
- PROTHÉSIOLOGIE
- CHAUSSURES ORTHOPÉDIQUES
- AIDES À LA MOBILITÉ

Notre section se base avant tout sur une équipe pédagogique disponible et dynamique composée d'acteurs de terrain, de professeurs et d'orthoprothésistes. Cette mixité dans notre enseignement nous per-

met de baser notre pédagogie sur le lien fort entre le monde professionnel et les compétences théoriques acquises. Cette pédagogie met l'étudiant au centre de son apprentissage.

NOS OBJECTIFS

Apprendre à comprendre et à écouter les besoins du patient et, en fonction du diagnostic et du handicap, de corriger, maintenir, protéger, voire remplacer à l'aide d'un appareillage adéquat les déficiences de la personne.

Si l'étudiant choisit l'orientation « chausseur orthopédique », il apprendra à imaginer des solutions techniques, thérapeutiques et esthétiques pour la personne souffrant de déficiences motrices aux pieds.





UN SÉSAME VERS L'EMPLOI

Cette profession paramédicale fait partie du domaine de la Santé Publique et est LA SEULE formation à exister en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle regroupe les bandagistes, les orthésistes, les prothésistes et les chausseurs orthopédiques.

Ces professionnels de la santé conçoivent, fabriquent et appliquent des appareillages correctifs ou supplétifs en adéquation avec l'évolution du handicap du patient qui peut être une personne handicapée, blessée ou âgée.

Cette activité professionnelle nécessite des connaissances théoriques importantes (anatomie, physiologie, biométrie, bio-mécanique, pathologie générale et spécifique) mais aussi la maîtrise de techniques spécifiques (travail du cuir, du textile, du métal

ou du plastique) et des technologies avancées comme la conception et la fabrication assistées par ordinateur (CFAO).

La relation humaine avec le patient et la collaboration au sein d'une équipe de soins multidisciplinaire représente un autre aspect important de l'activité.

Ce métier de longue tradition a évolué et bénéficie des progrès de la technologie et de l'utilisation de nouveaux matériaux. Il allie un savoir technique, un conseil personnalisé et une dimension commerciale.

GRILLE DE COURS

Consultez la dernière version de notre grille de cours en scannant le Qr code :



LES SERVICES AUX ÉTUDIANTS

Environnement numérique : Plateforme pédagogique

Moodle est le portail pédagogique du Département des Sciences de la Motricité. Il est indissociable de votre année scolaire et contient notamment les horaires de cours, les notes de cours mises à disposition par les enseignants ainsi que l'ensemble des notifications aux étudiants (changements d'horaires, messages des professeurs, convocations aux épreuves...).

Vous pourrez vous inscrire sur l'intranet dès que vous serez en ordre au niveau administratif!

Les Bibliothèques

Les étudiants de l'ISEK ont accès aux bibliothèques du Pôle Académique de Bruxelles moyennant une inscription annuelle.

Ces bibliothèques sont destinées à vous rendre de multiples services : les équipes de bibliothécaires mettent tout en œuvre pour vous offrir des infrastructures, des ressources et des services de qualité dédiés à l'étude et à la recherche.

Plus d'informations sur le fonctionnement des bibliothèques du Pôle Universitaire Européen de Bruxelles Wallonie : <http://www.bib.ulb.ac.be/>

Le service des sports de l'ULB

Le service ULB Sports organise et coordonne l'ensemble des activités sportives pour les membres de la communauté universitaire.

Pour une cotisation annuelle, la carte de sports donne accès durant l'année à l'ensemble des activités reprises dans notre programme, et ce, sur les campus du Solbosch, d'Erasmus, de Charleroi de l'Université libre de Bruxelles et au Centre Sportif ADEPS de la Forêt de Soignes (calendrier spécifique en fonction du campus).

La promotion à la réussite

La Promo R, qu'est-ce que c'est ?

La Promo R est un service gratuit mis en place afin de vous permettre de vous donner toutes les chances dans votre projet d'études.

Si vous envisagez l'aboutissement de vos études par un enrichissement personnel et intellectuel dont vous serez l'acteur principal, alors ce service est à votre disposition pour y arriver.

Vous pouvez faire appel à la Promo R dans une optique « préventive » (afin d'anticiper des difficultés potentielles...) ou dans une optique « curative » (suite à un décrochage ou un échec lors des examens).

L'aide proposée dans le cadre de la Promo R peut être multiple.

Sur la forme, elle peut être individuelle ou collective, en direct ou à distance via la plateforme pédagogique.

Sur le fond, elle peut consister en séances d'information, en cycles de formation, en la mise à disposition d'étudiants-tuteurs pour des matières ciblées. Le tout défrayé par la Haute Ecole.

L'intégration des étudiants à besoins spécifiques, qu'est-ce que c'est ?

La promo REPS a pour objectif de soutenir et d'encourager des catégories d'étudiants présentant un profil spécifique.

- Etudiant ayant des troubles spécifiques de l'apprentissage.
- Etudiant en situation de santé particulière.
- Etudiant sportif de haut niveau.

LE SERVICE SOCIAL

Une question, un problème ou envie de parler à quelqu'un? Passez au Service Social.

Le service social est un service mis à la disposition de tout étudiant régulièrement inscrit à la Haute Ecole Bruxelles-Brabant. Celui-ci a pour mission d'aider chaque étudiant à surmonter les difficultés d'ordre non-pédagogique qui peuvent entraver la bonne continuité de ses études.

Lieu d'écoute : le service social se veut être un lieu d'écoute. Tout étudiant peut venir pour parler de ses problèmes relationnels, familiaux, sociaux... L'étudiant sera écouté en toute confidentialité et dirigé si nécessaire vers les services les mieux adaptés.

Lieu d'information : le service social se tient à disposition des étudiants qui auraient besoin d'informations dans les domaines tels que la mutuelle, les allocations familiales, les jobs étudiants, les allocations d'études, le CPAS, le chômage, les cours de langues...

Lieu d'aide à la recherche d'un logement : le service social met à disposition des étudiants un listing de logements disponibles sur Bruxelles et Nivelles. Attention ; le service social ne gère en aucun cas ces logements !

Lieu d'aide financière : l'étudiant en difficulté financière peut faire appel au service social à tout moment. Le service social peut lui attribuer une aide financière non remboursable sur base de critères sociaux et financiers. Le service social peut octroyer des aides mensuelles mais peut également intervenir dans le remboursement des frais de transport, des frais de syllabi, des frais médicaux, des frais spécifiques comme des visites, des voyages dans le cadre des cours et également des frais de stage en Belgique ou à l'étranger

Comment s'adresser au Service Social ?

L'assistante sociale se rend dans chaque département de la HE2B à raison de minimum 2 journées par mois. Un calendrier

des permanences est affiché aux valves des étudiants.

Pour rencontrer l'assistante sociale, il vous suffit de téléphoner au 0484 68 88 60 (Mme Amal Rezzouki) entre 8 et 18 heures ou de vous présenter à l'une de ces permanences.

Logement

Les conditions de logement les plus avantageuses sont offertes par les internats de la Communauté française. De plus, le service social centralise les offres de logement dans un fichier disponible au secrétariat des étudiants. L'assistante sociale se tient également à la disposition de l'étudiant pour communiquer des informations sur la législation, les contrats de bail, les différends entre propriétaire et locataire, la garantie locative, etc.

Internat sur le campus :

Rue de Bourgogne, 48 - 1190 Bruxelles
0032 2 345 64 20 - 0032 2 349 62 89
Email : info@iacf.be
web : www.iacf.be

LES SOINS DE SANTÉ

Le service médical de l'ULB

Le service médical de l'ULB dispense des consultations de médecine générale et des soins infirmiers.

Il est accessible aux étudiants de l'ISEK

Combien ?

Pour les étudiants, les honoraires médicaux sont intégralement pris en charge par la mutuelle.

Quand ?

Les consultations de médecine générale se donnent sur rendez-vous de 9:00 à 18:30

du lundi au vendredi ainsi que le samedi de 8:00 à 13:00.

Les soins infirmiers -injections, pansements, vaccinations,...- sont assurés de 9:00 à 13:00, sans rendez-vous, du lundi au vendredi.

Les prises de sang s'effectuent à 8:00 précises, sur rendez-vous, du lundi au vendredi.

Renseignements et Rendez-Vous

Téléphone : 02 650 29 29 ou 02 650 35 35

Localisation : ULB - Campus du Solbosch, Bâtiment M, Avenue Paul Héger 28, 1050 Bruxelles.

MUTUELLE ÉTUDIANTS 18-26 ANS

BELGE	A charge si ses revenus ne dépassent pas 6007,28 € brut/an	GRATUIT
	Titulaire si ses revenus dépassent 6007,28 € brut/an	GRATUIT
UE	Carte européenne d'assurance maladie	GRATUIT
	Résident (domicile légal en Belgique sans revenus)	GRATUIT
	Résident (domicile légal en Belgique avec revenus)	En fonction des revenus
HORS UE	Résident (domicile légal en Belgique sans revenus)	GRATUIT
	Résident (domicile légal en Belgique avec revenus)	En fonction des revenus
	Etudiant (domicile légal hors Belgique)	58,41 €



COÛT DES ÉTUDES

Les coûts directs liés aux études de BOPCo sont les suivants :

Minerval

- **A titre indicatif :** le minerval pour l'année académique 2022-2023 était de 835 euros. Ce minerval couvre les droits d'inscription, les frais administratifs ainsi que les matériaux utilisés lors des séances de travaux pratiques.
- **Remarque :** un droit d'inscription spécifique peut être demandé aux étudiants hors UE Tenue de Travaux Pratiques.

La tenue de Travaux Pratiques

Fournie par la HE2B et incluse dans le minerval. La tenue de TP est composée des effets suivants :

- 2 t-shirts manches longues ; poignets resserrés ;
- 1 sweat-shirt gris ;
- 1 pantalon bleu mixte ;
- 1 veste blanche courte modèle Franck (+transfert) ;
- 1 paire de chaussures de sécurité ;
- 1 casque anti-bruit ;
- 3 masques jetables ;
- 1 paire de gants ;
- 1 paire de lunettes de protectio ;

Syllabi / Notes de cours.

Les enseignants publient soit un syllabus, soit mettent à disposition les notes de cours sur l'intranet du Département des Sciences de la Motricité. Les étudiants ont la possibilité de commander auprès du secrétariat BOPCo tout ou une partie des syllabi. Ceux-ci sont vendus à prix coûtant. Pour information, le coût du jeu complet de syllabi de 1^{ère} BOPCo et 2^{ème} BOPCo en 2021-2022 était respectivement de 120€ et 80€.

L'impression des Notes de Cours mises à disposition sur l'intranet est de la responsabilité des étudiants.

Coffre à Outils

Un coffre à outils incluant l'ensemble des outils indispensable au suivi des Travaux Pratiques est obligatoire.

Une partie est fournie par l'école, l'autre est à charge de l'étudiant (à concurrence de 140 euros)

Attention : seuls les versements bancaires sont admis
Les mandats postaux, chèques/chèques postaux, liquidités ou paiements par carte ne sont pas acceptés.



ALLOCATION D'ÉTUDES

Condition à respecter pour pouvoir bénéficier d'une allocation d'études :

- Condition de nationalité
- Condition d'âge
- Conditions pédagogiques
- Conditions financières

Comment introduire votre demande ?

- Vous devez introduire votre demande par courrier électronique ou recommandé le plus rapidement possible, à partir du 1er juillet et au plus tard le 4 janvier 2023 au moyen du formulaire disponible sur le site www.allocations-etudes.cfwb.be
- Si vous aviez déjà introduit une demande d'AE l'an dernier, vous recevrez automatiquement votre formulaire de renouvellement.

- S'il ne vous est pas parvenu fin juillet, contactez votre bureau régional des AE le plus proche de votre domicile (voir lien ci-dessus)

Où introduire votre demande ?

Bureau Régional de Bruxelles et du Brabant Wallon

Allocations d'Études secondaires et supérieures

Rue du Meiboom 16-18
1000 Bruxelles

La décision

Dès que votre dossier sera clôturé, vous recevrez une notification de la décision administrative. Pour suivre l'évolution de votre dossier :

www.allocations-etudes.com

DEMANDE D'ÉQUIVALENCE AU CESS

Tout candidat titulaire d'un diplôme ou d'un certificat d'études secondaires délivré par un établissement étranger doit en demander l'équivalence directement auprès du Service des Equivalences de la Fédération Wallonie Bruxelles. La procédure est gérée par ce service, qui est seul habilité à délivrer ce document **indispensable** à votre inscription.

Pour demander à intégrer une école belge lors de la rentrée de septembre 2022 la totalité du dossier de demande d'équivalence (documents + paiement) **doit être en possession du service avant la date limite indiquée sur le site.**

Introduction du dossier d'équivalence :

- **Courrier recommandé :** (cachet de la poste faisant foi) DGEO – Services des équivalences de l'enseignement secondaire – Rue A. Lavallée 1 – 1080 Bruxelles

- **Internet :** www.equivalences.cfwb.be

- **Rendez-vous sur place :**

Rue Courtois 4 – 1080 Bruxelles: le dossier complet peut être déposé sur place après rendez-vous pris par téléphone au +32 (0)2 690.86.86

Pour les renseignements complémentaires, consulter le site du Service des équivalences : www.equivalences.cfwb.be

DOCUMENTS POUR L'INSCRIPTION

Pour tous les candidats

- **Une photo d'identité** (format passeport avec nom et prénom au verso).
- **Un extrait d'acte de naissance** (original ou copie) délivré dans la commune d'origine.
→ Si ce document est rédigé en langue étrangère, il devra être accompagné d'une traduction établie par un traducteur juré
- **Une photocopie recto-verso de la carte d'identité.** La durée de validité de ce document doit couvrir l'année académique 2022-2023. Lors de l'inscription, apportez votre carte d'identité (et la carte de résident pour les non-belges qui sont déjà établis en Belgique).
- **Un certificat de bonnes conduite, vie et mœurs** original – modèle 1 (extrait du casier judiciaire) ne peut être antérieur à 3 mois avant l'inscription.
- **Diplôme de l'enseignement secondaire.**
→ Si obtenu en Belgique : **copie du diplôme** (nous montrer l'original) ou l'attestation provisoire originale de l'obtention du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS) portant la signature du chef d'établissement et du titulaire ainsi que la date de délivrance de ces documents.
→ Si obtenu dans un pays étranger : **copie du baccalauréat** (signé par le titulaire (ou du diplôme de fin d'études secondaires délivré dans votre pays). Nous montrer l'original.
- **Les justificatifs des activités** exercées depuis la fin des études secondaires ou du baccalauréat jusqu'au moment de la demande d'inscription (documents originaux ou copies, dans ce cas, veuillez présenter les pièces originales). Seules les cinq dernières années scolaires doivent être justifiées. Ces documents seront donc soit des attestations de fréquentation scolaire, soit des relevés de notes officiels (comportant le cachet et la signature de l'Établissement scolaire), soit des attestations d'emploi, de chômage... et doivent couvrir toute l'année académique concernée.
- **Les attestations de fréquentation** ou d'inscription doivent être datées de la fin de l'année scolaire concernée et doivent prouver la présence de l'étudiant jusqu'à la fin de l'année scolaire (ou, le cas échéant, mentionner une date d'abandon).
- **Copie du bulletin officiel**, pour chaque année scolaire (au maximum les cinq années précédant l'inscription à la HE2B dans l'enseignement supérieur (en Belgique ou à l'étranger), précisant clairement le nombre de crédits au programme de l'étudiant ET le nombre de crédits validés (comportant le cachet et la signature de l'Établissement scolaire).
- **Attestation d'apurement de dettes** : uniquement si vous avez déjà été inscrit dans une haute école ou une université en Belgique. Ce document officiel prouve que vous n'avez pas de dette auprès de cet établissement, uniquement pour l'année académique la plus récente avant l'inscription à l'ISEK (avant l'année 2014-2015 il ne faut rien justifier).
- **Le certificat médical** (voir site -exclusivement ce modèle) à compléter par un médecin.
- **L'attestation d'examen médical / bilan de santé** (visite médicale organisée dans le cadre PSE). Uniquement pour les étudiants ayant déjà été inscrits en Belgique dans une haute école (les universités n'organisent pas ces visites médicales) : réclamez-lui

DOCUMENTS POUR L'INSCRIPTION

l'original de ce document, cela vous évitera de devoir refaire cette visite médicale, qui sera organisée par la HE2B en cours d'année.

Pour les candidats ayant un diplôme d'un pays étranger

L'attestation d'équivalence du diplôme étranger avec le certificat d'enseignement secondaire supérieur belge. Nous montrer l'original et nous en apporter une photocopie.

Pour les candidats non Belges résidant avec leur famille en Belgique

Se renseigner auprès du secrétariat de section pour tous les documents spécifiques en fonction de la situation de l'étudiant(e).

- **Composition de ménage** pour les étudiants dont les parents (ou le conjoint) résident en Belgique (le document ne peut être antérieur au mois de juillet de l'année civile en cours et doit être renouvelé pour chaque année académique).
- **Attestation récente de l'employeur** (du père, de la mère, du tuteur légal, ou de l'époux(se).
- **Certificat de résidence avec historique**



UNE FOIS DIPLÔMÉS...

Pour la Belgique :

L'**INAMI** (Institut National d'Assurance Maladie Invalidité) est une institution publique de sécurité sociale. Elle organise, gère et contrôle l'assurance soins de santé et indemnités.

Avenue de Tervuren, 211

1150 Bruxelles

02/739 71 11

www.inami.be

- Vous serez candidats à l'agrément pour les prestations relatives à l'orthopédie.
- Vous êtes titulaires d'un diplôme de bachelier BOPCo

Pour la France :

Vous êtes candidat à une demande d'autorisation d'exercer en France.

Il est nécessaire d'introduire un dossier auprès du **Ministère des Affaires Sociales et de la Santé** (circulaire numéro DGOS/RH2/2013/61 du 21 février 2013) relative aux professions de l'appareillage.

Malgré la législation sur la libre circulation des diplômés, la France se réserve le droit d'attribuer l'autorisation d'exercer. L'école ne peut en aucun cas être tenue pour responsable d'une décision qui ne lui appartient pas.

Avenue Duquesne, 14

75350 Paris

01 40 56 60 00

www.sante.gouv.fr



HE2B

HAUTE ÉCOLE
BRUXELLES-BRABANT

Les dates des journées portes ouvertes
sont visibles sur notre site.

Les cours sont accessibles sur RDV
toute l'année.

CAMPUS FOREST

Rue de Bourgogne, 48
1190 Bruxelles [Forest]
T. : +32 (0)2 522 38 59
www.he2b.be



COURRIEL

isek.bop@he2b.be



SITE INTERNET

www.he2b.be/campus-isek



FACEBOOK

MyHe2b

ACCÈS

En train :

- Gare du Midi (20 min.)
- Gare de Forest-Est (5 min)

En tram :

- Ligne 32, 82 ou 97 (Zaman-Forest National)

En bus :

- Ligne 54 (Forest National)
- Ligne 48 (Mystère)

En Villo! :

- Station 229 (Zaman - Forest National)
- Station 235 (Forest National)